

CHARTRE INFORMATIQUE GRDF : BOULET AU PIED OU BRACELET ÉLECTRONIQUE ?

A celles et ceux qui hurlent qu'il n'est pas possible d'avoir de carrière chez GRDF, voici une histoire qui va vous démontrer le contraire !

Imaginez : vous êtes le Directeur Informatique et Télécom d'une grande entreprise et votre DG vient vous voir et vous demande de rédiger une charte de bonne utilisation des outils IT.

Le stress passé, il est temps d'épater la galerie et de coucher sur papier tout ce qui représente à vos yeux le graal dans l'utilisation stricte des nouvelles technologies de l'entreprise. Et voyez-vous, cette charte idéale existe. Elle vous concerne même : **elle va prochainement intégrer le Règlement Intérieur de GRDF.**



Image volontairement générée par une IA externe, ce qui est bien sûr interdit !

Au travers de 36 pages - et presque autant de cachets d'aspirine - cette note ouvre la porte à sanctions pour n'importe quel salarié qui ne l'appliquerait pas dans les moindres détails. Cela vaut aussi pour les prestataires, les stagiaires et les alternants

Bien plus qu'un simple document technique, elle est en réalité un outil de surveillance massive et de restriction sans précédent de vos droits.

Bien sûr, certains sujets semblent de bon sens, comme le fait de ne pas divulguer ses identifiants ou de ne pas les faire traîner sur un post it, de ne pas utiliser des outils d'entreprise pour véhiculer des contenus injurieux, racistes, sexistes, diffamatoires ou obscènes ou bien encore de ne pas divulguer d'informations confidentielles ou sensibles (ICS).

Mais le reste du document relève d'un délire totalitaire puisque sont instaurés :

o Une présomption de culpabilité permanente :

- **Tout est professionnel** sauf preuve du contraire : la charte établit que l'utilisation de toutes les ressources du système d'information (SI) est présumée professionnelle. Ce principe ouvre la porte à une surveillance constante et facilite l'accès de la Direction à vos données.
- La Direction peut vous espionner : l'entreprise se réserve le droit d'accéder à tout fichier, dossier ou message stocké sur vos outils professionnels (PC, téléphone, tablette, Cloud Onedrive, etc.) y compris en dehors de votre présence pour simple « nécessité de service » ou pour protéger ses « intérêts légitimes ».

o Un droit de regard sur votre vie privée :

- **Vos fichiers personnels ne le sont plus :** même si vous prenez soin de nommer vos fichiers et dossiers de messagerie comme « personnel » ou « privé », la charte prévoit qu'ils pourront être consultés sans même vous en informer en cas de « risque particulier pour l'entreprise » (cyberattaque, concurrence déloyale, etc.).



o **Une présomption de culpabilité permanente :**

- **Puisqu'il est interdit de brancher tout matériel personnel** sur le réseau (BYOD interdit), adieu la pièce jointe qui traîne sur votre clé USB, l'attestation Vitale ou la Carte Activ' !
- **L'usage privé est seulement « toléré »** dans des limites « raisonnables », et doit être « ponctuel, loyal, mesuré ». Cette formulation n'est qu'un chèque en blanc donné à la Direction pour vous sanctionner au moindre écart.

o **Une généralisation des contrôles :**

- **Le chapitre 8 détaille sur 3 pages la liste exhaustive de contrôles :** que la Direction peut mener sur la messagerie électronique et instantanée (Teams), l'accès internet, les outils collaboratifs, le poste de travail et la téléphonie GSM. Un « arsenal » (terme exact utilisé en CSE-C lors de la présentation du dossier) de moyens de surveillance dignes des pires entreprises !

Des volontaires pour cette partie de roulette russe 2.0 ?

GRDF a décidé de déployer sa « charte d'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications de GRDF » en même temps que la mise à jour de son « *package Règlement Intérieur* ». C'est imminent.

Chaque utilisateur sera sensibilisé à ces réquisitoires au travers d'une information de 4h... pour assimiler un catalogue de 323 pages d'ordres, de prescriptions et de chartes en tout genre.

Pour la CGT, l'ambition de GRDF n'est rien d'autre qu'une mise au pas de ses salariés et prestataires.

Afin de s'assurer du droit de GRDF à mettre en œuvre un tel RI et de la solidité juridique de certains prescrits, les élus du CSE C de GRDF, sous l'impulsion de la FNME-CGT, ont diligenté une expertise dont les conclusions font froid dans le dos. Pourtant, cela n'a pas empêché la Direction de GRDF de se lancer dans la procédure de déploiement.

Quitte à subir de lourds revers juridiques ?



Image volontairement générée par une IA externe, ce qui est bien sûr interdit !

**Vous voulez faire baisser les factures
d'électricité et de gaz de 14% ?**

**Signez la pétition pour une TVA à 5,5% sur
le site du Sénat.**

Signez ici !



**Pour signer,
cliquez ici !**